



MOBIMO

21^e Assemblée générale ordinaire

Mardi 30 mars 2021 – 16 h 00

Informations importantes relatives à la Covid-19



Peter Schaub, Président du Conseil d'administration.

Sommaire

Points de l'ordre du jour et propositions du Conseil d'administration	4
Notes explicatives sur les points de l'ordre du jour	8
Indications d'ordre organisationnel	10

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

La pandémie de coronavirus ne nous permet malheureusement pas de tenir notre Assemblée générale ordinaire sous sa forme habituelle.

Le Conseil fédéral a décidé le 11 septembre 2020 de prolonger l'Ordonnance 3 Covid-19 jusqu'au 31 décembre 2021. Conformément à cette ordonnance, le Conseil d'administration de Mobimo Holding AG a décidé de tenir l'Assemblée générale ordinaire 2021 sans la présence physique des Actionnaires. Le Conseil d'administration regrette profondément d'avoir dû prendre cette décision; notre priorité est de préserver votre santé, Mesdames et Messieurs les Actionnaires, ainsi que celles des autres participants. Nous tenons également à ce que l'Assemblée générale 2021 puisse avoir lieu en temps voulu et en bonne et due forme – l'évolution de la situation épidémiologique n'étant que peu prévisible actuellement.



SHERPANY

S'enregistrer maintenant sur la plateforme
des Actionnaires Sherpany et voter sous
forme numérique. www.sherpany.com

En tant qu'Actionnaire de Mobimo Holding AG, vous ne pouvez exercer cette année vos droits de vote que par l'intermédiaire du représentant indépendant Grossenbacher Rechtsanwälte AG, Zentralstrasse 44, 6003 Lucerne. Vous pouvez remplir la procuration soit au moyen du formulaire d'instructions figurant sur le coupon-réponse ou après enregistrement sur la plateforme électronique Sherpany dans le délai imparti. Nous invitons tous les Actionnaires à faire usage de leurs droits et à exercer leur droit de vote à l'Assemblée générale par représentation.

Vous trouverez d'autres informations sur l'instruction de vote au représentant indépendant des droits de vote à la fin de la présente invitation, sous «Indications d'ordre organisationnel».

Nous traiterons volontiers vos questions à la société avant l'Assemblée générale. Veuillez nous adresser vos questions par courrier électronique à l'adresse ir@mobimo.ch ou par téléphone au 044 397 11 97. Nous y répondrons immédiatement.

Nous nous réjouissons, le jour de l'Assemblée générale, de vous accueillir avec un court message vidéo, que vous trouverez sur www.mobimo.ch.

Au nom du Conseil d'administration, je vous remercie pour votre compréhension. J'ai bon espoir que nous puissions de nouveau organiser notre Assemblée générale l'an prochain dans le cadre habituel.

Pour le Conseil d'administration de Mobimo Holding AG:

Le Président
Peter Schaub

Lucerne, le 3 mars 2021

Points de l'ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Rapport annuel et comptes annuels de Mobimo Holding AG, rapport annuel ainsi que comptes consolidés de l'exercice 2020; rapport de rémunération, réception des rapports de l'organe de révision

1.1. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels de Mobimo Holding AG, du rapport annuel ainsi que des comptes consolidés de l'exercice 2020

Le Conseil d'administration *propose* d'approuver le rapport annuel et les comptes annuels de Mobimo Holding AG, ainsi que l'exposé de l'évolution et les comptes consolidés de l'exercice 2020.

1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération

Le Conseil d'administration *propose* d'approuver le rapport de rémunération de l'exercice 2020. Ce vote est consultatif et a lieu une fois par an.

2. Proposition de répartition du bénéfice de Mobimo Holding AG

Le Conseil d'administration *propose* de reporter le bénéfice d'un montant de CHF 560 969 241.50 sur les prochains comptes annuels.

3. Création de capital autorisé (article 3a, al. 1 des statuts)

Le Conseil d'administration *propose* de créer un capital autorisé, en autorisant le Conseil d'administration à augmenter à tout moment d'ici le 30 mars 2023 le capital-actions d'un montant de CHF 5 360 000.00 au maximum par l'émission de 400 000 actions nominatives au maximum, à libérer entièrement, d'une valeur nominale de CHF 13.40 chacune, dans le respect du droit de souscription de tous les Actionnaires.

L'article 3a, al. 1 des statuts (capital autorisé) doit être libellé comme suit:

Nouvel article 3a, al. 1

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter à tout moment d'ici le 30 mars 2023 le capital-actions de la société d'un montant de CHF 5 360 000.00* au maximum (cinq millions trois cent soixante mille francs) par l'émission de 400 000 actions nominatives au maximum, à libérer entièrement, d'une valeur nominale de CHF 13.40 chacune. Les droits de souscription des Actionnaires ne doivent pas être exclus. Les augmentations par prise ferme et par montants partiels sont autorisées.

*Remarque: sous réserve de l'assentiment des Actionnaires concernant le point 4 de l'ordre du jour, le capital autorisé diminue avec l'inscription au registre du commerce de la réduction du capital de CHF 4 000 000.00 (par la réduction de la valeur nominale de CHF 10.00 par action). La formulation des statuts est modifiée et mentionne l'inscription au registre du commerce de la réduction du capital.

4. Réduction du capital par remboursement sur la valeur nominale

Le Conseil d'administration **propose**

- a) de réduire le capital-actions initial de CHF 88 460 729.80 de CHF 66 015 470.00 pour atteindre CHF 22 445 259.80, en diminuant la valeur nominale de chaque action de CHF 10.00 pour passer de CHF 13.40 à CHF 3.40. Le montant de cette réduction est versé aux Actionnaires;
- b) de constater que les créances des créanciers sont entièrement couvertes malgré la réduction du capital-actions, conformément au rapport de l'organe de révision;
- c) de modifier l'article 3 (capital-actions) et le nouvel article 3a, al. 1 (capital autorisé) des statuts de Mobimo Holding AG. Ceux-ci doivent être formulés comme suit au moment de l'inscription au registre du commerce de la réduction du capital (sous réserve de la reformulation de l'article 3a, al. 1 [capital autorisé] à la suite de la modification des statuts selon la proposition au sujet du point 3 de l'ordre du jour):

Ancien article 3

Le capital-actions s'élève à CHF 88 460 729.80 (quatre-vingt-huit millions quatre cent soixante mille sept cent vingt-neuf francs et quatre-vingts centimes) et se répartit en 6 601 547 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 13.40 (treize francs et quarante centimes). Les actions sont entièrement libérées.

Nouvel article 3

Le capital-actions s'élève à **CHF 22 445 259.80 (vingt-deux millions quatre cent quarante-cinq mille deux cent cinquante-neuf francs et quatre-vingts centimes)** et se répartit en 6 601 547 actions nominatives d'une valeur nominale de **CHF 3.40 (trois francs et quarante centimes)**. Les actions sont entièrement libérées.

Nouvel article 3a, al. 1 (sous réserve de l'approbation de la création du capital autorisé en vertu de la proposition 3)

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter à tout moment, d'ici le 30 mars 2023, le capital-actions de la société d'un montant de **CHF 1 360 000.00 au maximum (un million trois cent soixante mille francs)** par l'émission de 400 000 actions nominatives au maximum, à libérer entièrement, d'une valeur nominale de **CHF 3.40 (trois francs et quarante centimes)** chacune. Les droits de souscription des Actionnaires ne doivent pas être exclus. Les augmentations par prise ferme et par montants partiels sont autorisées.

5. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Le Conseil d'administration **propose** d'accorder la décharge à tous les membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2020.

6. Elections

6.1. Election individuelle des membres du Conseil d'administration et de son Président

Le Conseil d'administration **propose** d'élire jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire les personnes suivantes respectivement en tant que membres du Conseil d'administration et Président du Conseil d'administration:

- a. Election de Sabrina Contratto en tant que membre du Conseil d'administration **(nouveau membre)**
- b. Election de Daniel Crausaz en tant que membre du Conseil d'administration
- c. Election de Brian Fischer en tant que membre du Conseil d'administration
- d. Election de Bernadette Koch en tant que membre du Conseil d'administration
- e. Election de Peter Schaub en tant que membre et Président du Conseil d'administration
- f. Election de Martha Scheiber en tant que membre du Conseil d'administration

6.2. Election des membres du Comité chargé des nominations et des rémunérations (Nomination and Compensation Committee)

Le Conseil d'administration **propose** d'élire jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire les membres du Conseil d'administration suivants, en tant que membres du Comité chargé des nominations et des rémunérations:

- a. Election de Bernadette Koch **(nouvelle présidente)**
- b. Election de Daniel Crausaz **(nouveau membre)**
- c. Election de Brian Fischer

6.3. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration **propose** de choisir Ernst & Young AG, Lucerne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2021.

6.4. Election du représentant indépendant des droits de vote

Le Conseil d'administration **propose** de nommer jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire Grossenbacher Rechtsanwälte AG, Zentralstrasse 44, 6003 Lucerne, représentant indépendant des droits de vote.

7. Approbation de la rémunération totale des membres du Conseil d'administration

7.1. Approbation de la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration **propose** de consacrer un montant total maximal de CHF 1 100 000.00 (année précédente: CHF 1 100 000.00) à la rémunération fixe de ses membres sur la période allant du 30 mars 2021 à l'Assemblée générale ordinaire 2022.

8. Approbation de la rémunération totale des membres de la Direction

8.1. Approbation de la rémunération non liée aux résultats des membres de la Direction pour l'exercice 2022

Le Conseil d'administration **propose** de consacrer un montant total maximal de CHF 2 900 000.00 (année précédente: CHF 2 900 000.00) à la rémunération non liée aux résultats des membres de la Direction pour l'exercice 2022.

8.2. Approbation de la rémunération liée aux résultats des membres de la Direction pour l'exercice 2021 (payable en 2022)

Le Conseil d'administration **propose** de consacrer un montant total maximal de CHF 2 900 000.00 (année précédente: CH 3 000 000.00) à la rémunération liée aux résultats des membres de la Direction pour l'exercice 2021.

9. Divers

Notes explicatives sur les points de l'ordre du jour

Note explicative sur la proposition relative à la création d'un capital autorisé (point 3 de l'ordre du jour)

Mobimo connaît depuis des années une croissance rentable. Bien rempli, le portefeuille de projets de développement est très prometteurs. La société souhaite pouvoir saisir les opportunités qui se présentent sur le marché. Avec la création d'un capital autorisé d'un montant maximum de 6% du capital existant, le Conseil d'administration s'assure que Mobimo dispose d'une réserve de capital stratégique, pouvant être rapidement utilisée, pour renforcer si besoin sa base de fonds propres. Si le Conseil d'administration devait prendre une décision correspondante dans les deux prochaines années, il y aurait une augmentation de capital dans le respect du droit de souscription de tous les Actionnaires. Une éventuelle prise ferme de la part d'un établissement soumis à la loi sur les banques serait structurée de manière à ce que les nouvelles actions souscrites par cet établissement soient proposées à la souscription aux Actionnaires existants, dans une proportion correspondant à leur participation, et qu'un négoce des droits de souscription puisse avoir lieu.

Informations sur Sabrina Contratto, membre du Conseil d'administration nommée (point 6.1. de l'ordre du jour)

Sabrina Contratto (née en 1973) a étudié l'architecture à l'EPFZ et a complété sa formation dans le management urbain. Elle a été associée et responsable pendant 17 ans du bureau d'architectes international Baum-schlager Eberle à Zurich. En 2018, elle a fondé CONT-S GmbH, société spécialisée dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Depuis 2019, Sabrina Contratto enseigne par ailleurs à l'atelier d'architecture de la Haute école spécialisée de la Suisse orientale à Saint-Gall et exerce plusieurs mandats au sein de conseils d'administration de sociétés privées. Elle est en outre régulièrement membre de comités d'évaluation de mandats d'études. Avec cette recommandation, le Conseil d'administration renforce les compétences dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

Les CV des membres sont disponibles sur www.mobimo.ch > A notre sujet > Conseil d'administration.

Composition prévue des Comités (point 6.2. de l'ordre du jour)

Si elle est élue, Sabrina Contratto siègera au sein du Comité immobilier. Martha Scheiber est appelée à reprendre la présidence du Comité d'audit et risques de Daniel Crausaz et à quitter le Comité immobilier. Il est prévu que Bernadette Koch reprenne la présidence du Comité chargé des nominations et des rémunérations de Bernard Guillelmon et de proposer à l'actionnariat Daniel Crausaz comme nouveau membre de ce Comité. Avec la nouvelle présidente Bernadette Koch, le membre de longue

date Brian Fischer et Daniel Crausaz, de Suisse romande, ce Comité conservera une composition optimale en termes de diversité et d'expérience.

Pour le reste, la composition des Comités (voir ci-après) demeurera inchangée, sous réserve de l'élection des différents membres du Conseil d'administration et de l'élection des membres du Comité chargé des nominations et des rémunérations par l'Assemblée générale, et se présente comme suit:

Conseil d'administration		
Président: Peter Schaub Vice-président: Daniel Crausaz Sabrina Contratto, Brian Fischer, Bernadette Koch, Martha Scheiber		
Comité immobilier	Comité d'audit et risques	Comité chargé des nominations et des rémunérations
Brian Fischer (Président) Sabrina Contratto Peter Schaub	Martha Scheiber (Présidente) Daniel Crausaz Bernadette Koch	Bernadette Koch (Présidente) Daniel Crausaz Brian Fischer

Indications d'ordre organisationnel

Droits de vote et octroi de procurations

Sont autorisés à voter les Actionnaires inscrits au registre des actions de Mobimo Holding AG jusqu'au soir du 23 mars 2021. Les Actionnaires autorisés à voter peuvent exclusivement se faire représenter à l'Assemblée générale par le représentant indépendant Grossebacher Rechtsanwälte AG, Zentralstrasse 44, 6003 Lucerne. Veuillez utiliser pour cela le formulaire d'instructions joint ou la plateforme en ligne Sherpany.

Sauf instructions expresses de votre part, le représentant indépendant des droits de vote s'abstient de voter, conformément à l'art. 10, al. 2 ORAb.

Plateforme en ligne Sherpany

Les instructions au représentant indépendant peuvent aussi être communiquées sur la plateforme en ligne Sherpany (www.sherpany.com). L'octroi de procurations et l'envoi d'instructions peuvent s'effectuer après enregistrement sur Sherpany jusqu'au 28 mars 2021, à 23 h 59. Les Actionnaires qui ne sont pas encore enregistrés peuvent procéder à l'enregistrement avec les données d'accès jointes à la présente invitation. Si vous avez des questions, veuillez contacter support@sherpany.com.

Clôture du registre des actions

Aucune mutation ne sera entreprise dans le registre des actions du 24 au 31 mars 2021. En cas de vente d'actions mentionnées sur l'invitation, l'Actionnaire vendeur perd son droit de vote pour les actions correspondantes. Les droits de vote de l'Actionnaire acquéreur et tous les droits connexes restent suspendus pendant cette période.

Documents

Le rapport de gestion 2020 ainsi que les comptes annuels, le rapport annuel, les comptes consolidés, le rapport de rémunération et les rapports de l'organe de révision se trouvent depuis le 5 février 2021 au siège de Mobimo Holding AG, Rütligasse 1, 6000 Lucerne. Le rapport de gestion 2020 peut être consulté en ligne sur www.mobimo.ch > Investisseurs > Reporting et peut être commandé par courrier électronique à l'adresse ir@mobimo.ch.

Questions

La situation de la Covid-19 ne permettant pas de participer physiquement à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration invite les Actionnaires à poser au préalable leurs questions à la société. Ils peuvent le faire par courrier électronique à l'adresse ir@mobimo.ch ou par téléphone au 044 397 11 97. Le Conseil d'administration répondra volontiers aux questions.

Contacts

Mobimo Holding AG

Rütligasse 1
CH-6000 Lucerne 7
Tél. +41 41 249 49 80
info@mobimo.ch

Contact pour les investisseurs

Tél. +41 44 397 11 97
ir@mobimo.ch

Registre des actions

ShareCommService AG
Tél. +41 44 809 58 58
info@sharecomm.ch



Mobimo Holding AG

Rütligasse 1
CH-6000 Lucerne 7
Tél. +41 41 249 49 80
info@mobimo.ch
www.mobimo.ch